

nions, nous désirons tous en finir avec la session aussi vite que le permettra l'accomplissement convenable de nos devoirs parlementaires. Je considère donc la présente proposition d'ajournement pendant une semaine comme une prolongation d'autant de la session. J'ai été témoin d'ajournements analogues qui ont eu ce résultat.

Quelques VOIX : Non.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Naturellement, les honorables députés qui n'ont pas une grande distance à parcourir, désirent retourner chez eux dans la présente occasion. C'est tout-à-fait raisonnable. Mais il n'est pas raisonnable de demander à ceux qui viennent de localités situées à 1,000, ou 1,200 milles de consentir à cet ajournement qui les retiendra ici à rien faire. L'ajournement signifie que vers le 1er juillet, la présente session sera prolongée d'une semaine, au grand ennui d'un grand nombre de députés. Il n'y a aucune raison qui justifie présentement un ajournement d'une semaine. J'espère que le gouvernement s'y opposera. Pas un seul député des provinces maritimes n'en veut, et je suis sûr que l'expédition des affaires ne pourra qu'en souffrir.

M. LANDERKIN : Si un ajournement a lieu, j'espère qu'il sera limité à mardi, parce que certains députés qui s'absenteront ne pourront être de retour lundi matin, si l'ajournement est limité à lundi.

Quelques VOIX : Lundi.

M. LANDERKIN : Lundi conviendrait probablement à ceux qui demeurent près d'ici ; mais nous qui venons de localités éloignées ne pourrions être de retour pendant cette journée.

M. WOOD (Westmoreland) : Je me permettrai de dire que les députés ministériels des provinces maritimes, ou la majorité de ces députés sont favorables à un ajournement jusqu'à lundi.

M. MILLS (Bothwell) : Si les matières de législation mentionnées dans le discours du trône ne sont pas prêtes, l'ajournement ne nous fera perdre aucun temps, parce que nous ne ferons rien, que nous restions ici, ou que nous nous absentions ; mais si le gouvernement est prêt à procéder à l'expédition des affaires ; si le ministre des finances peut faire maintenant son exposé financier, nous devrions, je crois, ne perdre aucun temps. Cependant, c'est le gouvernement qui sera responsable d'un ajournement s'il est voté. Il prolongera la session, et le gouvernement en sera responsable.

M. CHARLTON : Si un ajournement doit avoir lieu, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas convoqué le parlement pour la semaine prochaine au lieu de l'avoir convoqué la semaine dernière. Je partage l'opinion de mon honorable ami, le député de Queen (I. P.-E.) M. Davies. A ceux qui viennent de localités éloignées, il paraît être, en effet, déraisonnable que l'on insiste pour cet ajournement, et je crois que cette insistance est de l'égoïsme, vu les intérêts opposés de la classe de députés que je viens de mentionner. Si le gouvernement est prêt à présenter ses projets à la chambre, nous devrions travailler et non ajourner.

M. TROW : La généralité des députés paraît désirer un ajournement jusqu'à lundi. Je suis surpris que l'honorable député de Queen (I.P.-E.) (M. Davies), trouve qu'une semaine sera perdue, parce que la chambre ne devant pas siéger jeudi et

samedi, la perte de temps ne pourra être que d'une journée.

Sir JOHN-A. MACDONALD : Je propose, naturellement avec la permission de la chambre, que la chambre, lorsqu'elle s'ajournera mercredi, reste ajournée jusqu'à lundi, à 3 heures p. m.

La motion est adoptée.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

Sir JOHN-A. MACDONALD : Je présente un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. L'ORATEUR lit le message comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général consensit à la chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant le très honorable sir John Macdonald, G.C.B., ministre des chemins de fer et canaux, l'honorable sir Hector Langevin, C.C.M.G., ministre des travaux publics, l'honorable John Costigan, ministre du revenu de l'intérieur, et l'honorable George Eulas Foster, ministre des finances, pour agir avec l'Orateur de la chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte chap. 13 des statuts révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 1er mai 1891.

COUPE DE BOIS SUR LA RÉSERVE DES SAUVAGES N° 6.

M. BARRON : Quelle quantité de bois de construction ou autre bois a été rapportée au gouvernement comme ayant été coupée jusqu'à date sur la réserve des Sauvages n° 6 du Traité Robinson par les porteurs de permis de coupes ou par les personnes chargées par le gouvernement de vendre le bois de cette réserve, depuis que l'acquisition en a été faite par M. Honoré Robillard ? Quel montant de recettes ou de droits a été payé au gouvernement depuis cette acquisition par les personnes chargées de la dite vente, ou par les porteurs de permis pour le bois de construction ou autre abattu sur la dite réserve ?

M. DEWDNEY : En réponse à la première partie de l'interpellation de l'honorable député, je dirai que 474 cordes de bois de chauffage, 5,046,319 pieds, mesure de planche et 369,390 pieds cubes ont été coupés, tout ce bois étant du pin. La recette a été de \$13,992.99, ce qui comprend la rente foncière, le renouvellement d'honoraires et les droits de coupe.

ÉLECTION DE BELLECHASSE.

M. AMYOT : Pourquoi l'élection de Bellechasse n'a-t-elle été publiée dans la *Gazette du Canada* que le 11 avril ? Si ce retard est dû à ce que l'officier-rapporteur, Solyme Forgues, écrivain, régistrateur, n'a pas transmis plus tôt son rapport du bref d'élection à lui adressé, quelle raison en donne-t-il ?

Dans combien d'élections fédérales le dit Solyme Forgues a-t-il déjà servi comme officier-rapporteur ?

M. CHAPLEAU : La raison pour laquelle le rapport de l'élection du comté de Bellechasse n'a pas été publié avant le 11e jour d'avril, c'est que le greffier de la couronne en chancellerie ne l'a pas reçu avant le 6 d'avril. La raison donnée par l'officier-rapporteur pour n'avoir pas déclaré plus tôt qu'il était le député élu dans le comté de Bellechasse, est le fait que le sous-officier-rapporteur du bureau de votation n° 10 n'avait pas transmis l'état donnant le nombre de votes enregistrés pour chaque